

# Se licencier à l'ADOC en 2019

**Vous trouverez ici toutes les informations sur les licences de la Fédération française de course d'orientation. Ces licences sont annuelles et sont délivrées par un club.**

Tout détenteur d'une licence annuelle recevra gratuitement la revue fédérale [CO'Mag](#) .

## Quelle licence choisir ?

**La licence annuelle compétition** vous permet de courir sur toutes les courses organisées en France, des championnats nationaux aux courses régionales et départementales (selon votre âge) et d'avoir vos résultats enregistrés au classement national (pour les courses inscrites au classement national).

**La licence annuelle découverte compétition**, uniquement accessible à partir de 19 ans, vous permet de courir sur les courses régionales et départementales, mais uniquement sur les [circuit de couleur](#) jusqu'au niveau jaune.

**Le passage d'une licence découverte compétition à une licence compétition est possible en cours d'année.**

**La licence loisir santé** vous permet de courir sur les courses régionales et départementales, mais uniquement sur les [circuit de couleur](#) jusqu'au niveau jaune. Elle n'ouvre pas droit à une pratique compétitive avec classement.

**Le passage d'une licence loisir santé à une licence compétition ou découverte compétition est possible en cours d'année.**

**La licence dirigeant** donne droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO. Elle ne donne pas accès à la pratique sportive donc aucun certificat médical est demandé. **Le passage à une autre type de licence est possible en cours d'année.**

